BURKINA FASO ** PERSPECTIVE SYNDICALE SUR LES ODD

#HLPF2019



LES SYNDICATS PARTICIPENT-ILS AUX DISCUSSIONS?

Le gouvernement du Burkina Faso a intégré les ODD dans son Programme national de développement économique et social (PNDES) pour la période 2016-2020. Le PNDES comprend trois grands axes : réformer les institutions et moderniser l'administration, développer le capital humain et investir dans des secteurs porteurs de croissance pour l'économie et la création d'emplois.

Le ministère de l'Économie, des Finances et du Développement supervise la mise en œuvre des ODD et leur intégration dans les politiques nationales. Le gouvernement burkinabé travaille sur l'ensemble des ODD sauf l'ODD 14. De ce fait, l'ensemble des ODD qui sont prioritaires pour les syndicats (ODD 1, 5, 8, 10, 13 et 16) sont pris en compte.

Le gouvernement du Burkina Faso mène des consultations sur les ODD dans les cadres sectoriels de dialogue et des examens annuels. Les syndicats sont invités à discuter de la mise en œuvre des ODD par l'intermédiaire du cadre sectoriel de

dialogue sur le travail, l'emploi et la protection sociale, qui a pour compétence entre autres « identifier des mesures et actions programmées annuellement dans le cadre de la mise en œuvre des réformes contenues dans le PNDES, produire le rapport sectoriel annuel et organiser la revue sectorielle annuelle ». En plus de la participation à ce cadre, les syndicats participent aussi à la validation du rapport général national.

La mise en œuvre des ODD n'est toutefois pas discutée dans le cadre du dialogue social proprement dit. La contribution des syndicats a été acceptée de manière informelle, mais n'a pas été officiellement intégrée dans le PNDES. Les syndicats ont aussi été invités à valider l'examen national volontaire du Burkina Faso qui doit être présenté au Forum politique de haut niveau sur le développement (FPHN) de 2019.

Les syndicats estiment que les moyens budgétaires dont dispose le gouvernement ne sont pas suffisants pour mettre en œuvre le PNDES.

TRANSPARENCE



des informations limitées

CONSULTATION



informelles ad hoc

DIALOGUE SOCIAL



Il y a des contributions individuelles des partenaires sociaux au gouvernement national







LE TRAVAIL (DÉCENT) AVANCE-T-IL?

D'importants défis restent à relever par le Burkina Faso pour atteindre les ODD.

En effet, 40,1% de la population burkinabé vivaient dans la pauvreté en 2014, dont 92% dans des zones rurales, ce qui indique que l'objectif 1.1 (éliminer l'extrême pauvreté dans le monde entier) était loin d'être atteint. Le fait que les niveaux de pauvreté soient particulièrement élevés dans des zones qui bénéficient de quantités raisonnables de précipitations et qui sont spécialisées dans la culture du coton est préoccupant, tout comme l'est le fait qu'en 2018, 37,7% des travailleurs et travailleuses vivaient sous le seuil international de pauvreté de 1,9 USD par jour. Cela suggère que les fluctuations des prix mondiaux du coton, l'instabilité de la région et l'imprévisibilité climatique augmentent la vulnérabilité de la population.

Cette vulnérabilité est encore aggravée par le niveau extrêmement faible de la couverture sociale, qui met en péril la réalisation de l'objectif 1.3 (mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national), étant donné que 2,3% seulement de la population sont couverts par une forme ou l'autre de protection sociale.

S'agissant de l'objectif 5.5 (garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique), en 2014, seulement 6% des femmes de plus de 25 ans avaient terminé des études secondaires; cela s'explique par des facteurs sociaux et culturels, comme le fait que la société s'attend à ce que les femmes et les filles effectuent des travaux domestiques non rémunérés ou la pratique des mariages précoces.

Il y a fort à craindre que le Burkina Faso ne soit pas en mesure d'atteindre les cibles fixées par l'ODD 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous). L'objectif 8.3 (favoriser des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et faciliter la croissance des microentreprises et des petites entreprises et faciliter leur intégration dans le secteur formel) est particulièrement préoccupant, 80% de la population étant employée dans l'agriculture et plus de 70% dans l'économie informelle. Les taux de pauvreté sont particulièrement élevés parmi les jeunes travailleurs/ euses agricoles, dont la moitié est pauvre, contre 33,5% des jeunes travailleurs/

euses du secteur non agricole informel dans les zones rurales, 23,2% des jeunes travailleurs/euses de l'économie informelle dans les zones urbaines et 13,9% des jeunes travailleurs/euses dans les secteurs modernes. Deux tiers des pauvres du Burkina Faso sont vulnérables (risque de devenir plus pauvres) et un tiers de la population non pauvre risque de le devenir. L'objectif 8.5 (plein emploi productif et travail décent pour tous) est toujours largement hors de portée, étant donné que 6,6% de la main-d'œuvre de 15 ans et plus est sans emploi. La situation des jeunes femmes sur le marché du travail est particulièrement préoccupante, puisque le chômage des femmes âgées de 15 à 24 ans se situe à 30%. Le sous-emploi global s'élève à 26,7%. Les jeunes Burkinabés connaissent un fort déficit de qualifications, environ 58% des jeunes de 16 à 24 ans et 71% des 25-35 ans n'étant ni éduqués ni alphabétisés. En outre, les indicateurs de l'objectif 8.7 (supprimer le travail forcé et éliminer les pires formes de travail des enfants) montrent que 41,1% des enfants travaillaient en 2014. L'objectif 8.8 (défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs) est loin d'être atteint, étant donné qu'au cours de la période 2014-2016, 6 361 accidents sur le lieu de travail et maladies liées au travail ont été enregistrés. Au cours de la même période, à la fin 2018, le pays ne comptait que 72 inspecteurs du travail; outre leur faible nombre, les syndicats précisent que les inspecteurs ne sont pas équipés pour exécuter correctement leurs tâches. En 2016, dix violations des droits des travailleurs/euses ont été recensées au Burkina Faso.

Les importantes disparités dans la répartition des richesses constituent un défi pour la réalisation de l'objectif 10.4 (adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité), étant donné qu'en 2014, la part des personnes dont le salaire figure parmi les 10% des revenus les plus élevés représentait 29,6% du PIB global, tandis que les personnes gagnant les 20% des revenus les moins élevés représentaient 8,3% du PIB.

Les syndicalistes sont menacés d'assassinats et d'enlèvements par des terroristes et des groupes armés que le gouvernement est incapable d'empêcher, ce qui constitue un obstacle à la réalisation de l'objectif 16.10 (garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux).

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES?RECETTE SYNDICALE POUR NE LAISSER PERSONNE POUR COMPTE

La Confédération syndicale burkinabé appelle le gouvernement burkinabé à :

- Donner la priorité à la réalisation des ODD 1 et 8 afin de créer des emplois décents et d'améliorer le taux d'emploi des jeunes.
- Alors que le PNDES actuel vient à échéance en 2020, faire participer les syndicats à tous les stades de la conception et de l'élaboration du nouveau plan et veiller à y intégrer les ODD.





